Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 064-216404368-20250204-20250204D5-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

## Séance du 04 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

<u>Etaient présents</u>: Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

<u>Étaient excusés</u> : Mme AYÇAGUER Elorri, M. DACHAGUER Peio, M. HEGUY Antton, M. IRIART Jean Claude.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

<u>Date convocation</u>: 31 janvier 2025 <u>Date d'affichage</u>: 31 janvier 2025

## <u>DECISION N°5 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE AVEC LE COMITE DES FETES POUR L'ANNEE 2025</u>

(Nomenclature 6.1.2)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat annuelle est passée entre le Comité des Fêtes et la commune afin de prévenir tous les risques liés à des phénomènes d'alcoolisation massive à l'occasion des fêtes locales. Le respect des clauses de la convention permettra d'accorder une dérogation d'ouverture du débit de boissons jusqu'à 4 heures au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention de partenariat pour l'année 2025.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

<u>AUTORISE</u> le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2025 avec le Comité des Fêtes et à engager toutes démarchés nécessaires à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID: 064-216404368-20250204-20250204D5-DE

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11

POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 février 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 10/02/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 10/02/2025